

Interprétation du certificat de validation des installations septiques

1. Ce certificat de validation, tout comme le certificat de conformité à la municipalité, ne vaut que pour la journée de la visite.
2. Ce certificat ne constitue par un nouveau certificat de conformité de nos installations puisque seul l'inspecteur municipal peut émettre un tel certificat. D'ailleurs, la plupart des expériences semblables démontrent que très peu d'installations du début des années quatre-vingts sont parfaitement conformes si on considère la rigueur du règlement. C'est pourquoi, l'objectif de notre démarche n'était pas de demander aux riverains de rendre parfaitement conformes leurs installations mais bien de s'assurer qu'elles ne soient pas une source de pollution pour le lac et d'y apporter des modifications si tel était le cas.
3. Malgré ce qui précède, le certificat de validation comporte une section qui précise les points de non conformité au règlement. Si ces éléments de non conformité n'avaient pas d'impact négatif observable pour la santé du lac, elles ont tout de même fait l'objet de recommandations particulières dont le propriétaire pourra tenir compte le jour où ses installations requerront des réparations pour leur bon fonctionnement. Il s'agit des certificats où l'on retrouve la mention "*non*" sous l'item "*indice de pollution observé*".
4. Si, sous ce même item, on retrouve la mention "*oui*", les recommandations nécessaires ont été précisées au propriétaire qui a pu être conseillé sur les moyens à prendre pour enrayer au plus tôt la source de pollution. D'ailleurs, ces recommandations ont toutes été bien accueillies par ces derniers.
5. Lors des visites, la quasi totalité des propriétaires étaient présents. Ils ont généralement suivi la démarche de validation avec intérêt. Ils ont aussi profité de l'occasion pour approfondir leur connaissance sur le bon fonctionnement de leurs installations et sur les moyens à prendre pour les protéger à long terme.
6. Enfin, sur tous les certificats de validation, on retrouve la recommandation "*Voir le guide de gestion des installations septiques..* Il s'agit en fait d'une invitation à lire ce document qui reprend en majeure partie les objets de discussion que nous avons eus avec les propriétaires au cours de nos visites.